



EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

MAIRIE DE DOLE

Délégation de fonctions à Monsieur Jean-Philippe LEFÈVRE, conseiller municipal délégué, en charge de la valorisation des patrimoines et de la saison de musique classique

2026 - 0424

Le Maire de la Ville de Dole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 ;

VU le procès-verbal et la délibération n°DCM-2026-001 relative à l'installation du conseil municipal ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de fonctions est donnée à Monsieur Jean-Philippe LEFÈVRE, conseiller municipal délégué, en charge de la valorisation des patrimoines et de la saison de musique classique, pour prendre tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux domaines suivants :

- Politiques de valorisation et d'animation des patrimoines,
- Gestion du fonctionnement du musée des beaux arts, des archives municipales,
- Programmation de la saison de musique classique,
- Gestion des bâtiments patrimoniaux de la Ville.

La présente délégation emporte l'engagement et l'exécution des dépenses attachées aux domaines spécifiques ci-dessus, dans la limite de 10 000 € HT.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au registre des arrêtés de la commune et sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Copie en sera adressée à :

- * Sous-préfecture de Dole,
- * Service de Gestion Comptable de Dole,
- * Monsieur Jean-Philippe LEFÈVRE,
- * Services concernés.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Dole, le 31 mars 2026

Le Maire,
Jean-Baptiste GAGNOUX

